



Messageries Sécurisées de Santé (MSSanté) « Position des éditeurs de la FEIMA vis-à-vis des démarches de soutien au développement des usages »

La Stratégie Nationale de Santé porte un objectif de déploiement de **« systèmes d'information supports de la coordination des soins et du parcours du patient »**, dans lequel la Messagerie Sécurisée de Santé est appelée à jouer un rôle de premier plan.

Nombreuses sont aujourd'hui les mesures institutionnelles qui placent la messagerie sécurisée de santé **« au cœur des mécanismes visant à accompagner les évolutions organisationnelles et des pratiques dans une logique de coopération et de décloisonnement des acteurs »**. On peut noter à titre d'exemples les programmes PAERPA, TSN, l'instruction DGOS relative aux usages de la MSS dans les établissements, les décrets de télémédecine relatifs au dépistage de la rétinopathie du diabétique et aux pratiques de télésurveillance, celui relatif à la biologie médicale, la démarche de labellisation des systèmes d'information des Maisons et Centres de Santé pluridisciplinaires.

Les pouvoirs publics ont missionné l'ASIP Santé afin d'organiser ces échanges en assurant la sécurité et la protection des données personnelles de santé des patients, et en protégeant la responsabilité des Professionnels de Santé. Ainsi, depuis 2013, l'ASIP Santé porte pour le compte des ordres professionnels, **« l'espace de confiance »** MSSanté.

Cet espace de confiance permet d'échanger par mail des données de santé à caractère personnel entre Professionnels de Santé. Il définit, dans une optique **« d'interopérabilité des différents outils de messagerie sécurisée du marché »**, un cadre de convergence qui est destiné à s'appliquer à l'ensemble des solutions, existantes ou à venir, dès lors qu'elles respectent les règles établies par l'ASIP Santé et les ordres professionnels.

Les éditeurs de la FEIMA, soucieux d'offrir un cadre d'intégration cohérent entre les différentes solutions MSSanté et les logiciels métier des professionnels de santé qu'ils déploient sur le territoire national, avaient pris position, dès mai 2014, sur la nécessité de prendre appui sur des **« solutions MSSanté conformes aux protocoles publiés par l'ASIP Santé »**.

Ces conditions ayant trouvé un écho favorable, à travers la publication d'un Dossier de Spécifications Techniques (DST) « clients de messagerie » reposant sur des protocoles d'intégration librement réutilisables par tout opérateur souhaitant placer ses services de messagerie dans un contexte d'interfaçage avec les logiciels métier du marché, la FEIMA publiait en septembre 2014 un nouveau communiqué marquant le début des travaux d'intégration de la MSS dans les logiciels métiers des éditeurs du secteur ambulatoire.

Charge dès lors aux différents opérateurs de solutions de messagerie sécurisée existantes (privées, territoriales ou d'établissements), de se conformer aux règles définies dans le DST pour favoriser leur intégration avec les logiciels métier des professionnels de santé.

A ce jour, les travaux d'intégration de la MSSanté réalisés par les membres de la FEIMA permettent de dresser le bilan suivant. Parmi la vingtaine de produits distribués par ses adhérents sur le secteur ambulatoire français, l'intégration de la MSSanté est effective dans 7 logiciels « médecins », 4 logiciels « paramédicaux », 3 logiciels « pharmaciens et 1 logiciel « dentistes ».

Au regard de la place qu'occupe la FEIMA sur le secteur ambulatoire (plus de 70% de parts de marchés et plus de 240.000 PS informatisés), conjuguée avec le bilan d'intégration mentionné ci-avant, cette position représente un potentiel de déploiement de l'ordre de 51% des professionnels de santé libéraux.

Les travaux réalisés par les éditeurs de la FEIMA se placent résolument dans une **logique d'intégration forte avec les outils métier des professionnels de santé** ; logique qui est seule garante d'une **réelle valeur ajoutée pour les professionnels de santé**¹.

- Recours aux fonctions de messagerie sécurisée directement à partir des dossiers patients, favorisant ainsi simplification des usages et gains de temps,
- Ergonomie d'accès aux fonctions de messagerie sécurisée en parfaite cohérence avec l'ensemble des fonctions disponibles dans le logiciel métier,
- Intégration des pièces jointes, documents ou données structurées (courriers de liaison, résultats de laboratoire, ...), au sein des dossiers patients,
- Possibilités de déclenchement de fonctions d'alertes à partir des données intégrées dans les dossiers patients (travaux en cours sur l'intégration de données de résultats de biologie au format LOINC transmises par le biais de MSSanté).

Ainsi, l'engagement de la FEIMA à mettre en œuvre la MSSanté dans les solutions métier largement déployées sur le territoire national, est incontestablement de nature à favoriser **l'émergence d'un écosystème d'échange de données structurées concourant à la coordination des soins, au bénéfice des patients**.

Au titre de l'appel à projets lancé par la DGOS aux fins de développement des usages de la MSSanté, les éditeurs de la FEIMA, notamment ceux fournissant des solutions aux médecins libéraux, sont prêts à s'engager dans les démarches qui seront conduites par les régions dans le cadre des échanges de résultats de biologie produits par les laboratoires d'analyse et de lettres de liaison produites par les établissements hospitaliers.

Les travaux qui pourront être conduits dans ce cadre porteront sur les principaux aspects suivants.

- Réception et intégration des messages MSSanté dans les logiciels de gestion des professionnels de santé (cabinets médicaux, MSP et centres de santé) publiés par les laboratoires de biologie et les établissements hospitaliers au format MSSanté – IHE-XDM et HL7 CDA R2 N3.
- La gestion automatisée des messages reçus pourra se faire dans le logiciel des professionnels de santé dès lors que les entêtes de messages seront structurés. Ce qui conditionne l'envoi de messages MSSanté par les expéditeurs respectant cet impératif.
- Intégration des données de biologie au format LOINC (jeu de valeurs minimales défini dans le cadre des travaux résultant du décret de biologie).

En fonction des besoins identifiés et des attentes exprimées par les maîtrises d'ouvrage régionales, les éditeurs de la FEIMA impliqués dans les projets pourront apporter un soutien aux démarches de mobilisation et de support des professionnels de santé ciblés sur les territoires.

¹ Conformément à ce qui a d'ores et déjà été réalisé pour les fonctions de gestion de rendez-vous, la gestion du DMP, la production des indicateurs de la ROSP, les téléseuices de l'Assurance Maladie, etc, ...

A propos de la FEIMA

En rassemblant les principaux éditeurs du secteur ambulatoire, la FEIMA est forte d'une représentativité de l'ordre de 70% des professionnels de santé libéraux. Ses membres équipent près de 300.000 professionnels du secteur ambulatoire français (médecins, pharmaciens, paramédicaux, dentistes, laboratoires de biologie, prestataires de santé à domicile, structures d'exercice coordonné).

L'engagement de ses membres s'exprime sur nombre de dossiers, au premiers rangs desquels interopérabilité des SIS, échanges et partage de données de santé, évolution du poste de travail des professionnels de santé dans un contexte de décroisement et d'ouverture sur l'écosystème de prise en charge, accompagnement des nouvelles organisation sanitaires et médico-sociales d'exercice coordonné, coordination des prises en charge, processus de certification, développement des usages des services proposés aux professionnels du secteur.

La stratégie de représentativité pluriprofessionnelle de la FEIMA, au regard des orientations politiques et des nouvelles organisations qui en découlent, favorise la pertinence de son implication dans un contexte de transversalité accrue nécessitant des prises de position cohérentes et coordonnées de la part des industriels.

www.feima.fr

Contacts :

Francis MAMBRINI

Président
Tél. : +33 (0)1 47 16 26 82
Mob : +33 (0) 6 73 25 45 24
francis.mambrini@cgm.com

Franck FRAYER

Vice-Président : collège « médecins »
Tél. : +33 (0)1 47 16 27 27
Mob : +33 (0)6 11 01 10 44
Franck.frayer@cgm.com

Marc BIRLING

Vice-Président : collège « paramédicaux »
Tél. : +33 (0)4 88 91 14 60
Mob : +33 (0)6 07 12 65 23
Marc.birling@cbainfo.fr

Denis SUPPLISSON

Vice-Président collège « pharmaciens »
Tél. : +33 (0)3 83 15 90 72
Mob : +33 (0)6 75 88 22 64
Denis.supplisson@pharmagest.com

Antoine HERAL

Trésorier
Tél. : +33 (0)1 76 27 56 10
Mob : +33 (0)6 29 60 03 52
Antoine.heral@erbium.fr